

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les petits zhiboux	Numéro de permis 2022020	Date d'inspection Le 22 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie les petits zhiboux		Numéro de téléphone (506) 888-0063	
Adresse 642 Des Acadiens Boulevard Bertrand NB E1W 1G8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 mai 2024	
Commentaires : Deux employés terminent leur cours dans 3 mois maximum			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	29 févr. 2024	
Commentaires : RCR n'est pas présent dans le dossier			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	29 févr. 2024	
Commentaires : Demander que ce soit complété avant la fin du mois			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	29 févr. 2024	
Commentaires : Demander que ce soit complété avant la fin du mois			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	29 févr. 2024	
Commentaires : Demander que ce soit complété avant la fin du mois			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Pendant ma surveillance, certains documents ne sont pas affichés, j'ai eu une discussion avec l'exploitante afin de rectifier cette lacune.
- Nous avons eu la discussion avec une des partenaires afin de voir les dates des éducatrices qui terminent leur cours et voir au plan afin de bien avoir le 50% des éducatrices aient leur cours d'introduction en éducation à la petite enfance, d'ici 3 mois les 2 éducatrices auront leur diplôme.
- Les pratiques à feu n'ont pas été tenues à jour, j'ai eu une discussion avec l'exploitante afin que ce soit fait dans la semaine.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.

Discussion avec la partenaire responsable à propos de l'avis de changement pour le changement d'administratrice, ce qui sera envoyé avec le rapport afin qu'il soit complété le plus rapidement possible.

Pendant ma visite j'ai observé à mon arrivé la siestes pour les groupes de 2ans à 4ans par la suite les enfants se lèvent doucement par la suite se préparer pour l'extérieur. (Collation, séance salle de bain).

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2024

Date

original signé par
Tricya Downing

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2024

Date